

**AFNOR Certification atteste avoir évalué  
la contribution au développement durable, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :**  
AFNOR Certification attests having assessed the contribution to sustainable development  
according to ISO 26000 within:

## SOS MEDICAL REUNION

70, rue de Cambaie BP 120 RE-97863 SAINT-PAUL CEDEX

et délivre  
and delivers

**Label Engagé RSE**  
Basé sur le modèle AFAQ 26000

**The CSR Committed Label**  
Based on the AFAQ 26000 model

**La présente attestation de labellisation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR Certification.**  
*This labelling attestation has been issued under AFNOR Certification application rules.*

Le niveau obtenu lors de cette évaluation correspond au niveau : **Confirmé**.  
*The obtained evaluation level corresponds to the level: **Confirmed**.*

Niveau Initial : de 0 à 300 points - Progression : de 301 à 500 - Confirmé : de 501 à 700 - Exemplaire : de 701 à 1000  
Level Initial: from 0 to 300 points - Progression: from 301 to 500 - Confirmed: from 501 to 700 - Exemplary: from 701 to 1000

**Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation de labellisation.**  
*An evaluation report including the labelling evaluation synthesis and results has been drafted.*

Cette attestation de labellisation a été délivrée en :  
*This labelling attestation was issued on:*

**juin 2024**  
**June 2024**

Cette attestation de labellisation est valable jusqu'en :  
*This labelling attestation is valid until:*

**juin 2027**  
**June 2027**

sous réserve de la réalisation d'une évaluation de suivi au bout de 18 mois.  
*on the condition that a surveillance evaluation is conducted in 18 months.*

SignatureFournisseur



**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
**Managing Director of AFNOR Certification**

*Flashez ce QR Code  
pour vérifier la  
validité de  
l'attestation*

SOS MEDICAL REUNION (dit l'Entreprise), titulaire de la présente attestation de labellisation a demandé à AFNOR Certification de procéder à l'évaluation de ses activités, selon le modèle AFAQ 26000. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, AFNOR Certification a délivré à l'entreprise la présente attestation que l'entreprise intègre les principes du développement durable à hauteur de 644 points sur 1000, tels qu'exposés au sein du modèle AFAQ 26000 et ce aux jours de réalisation de l'évaluation par AFNOR Certification. Cette attestation de labellisation ne porte que sur le site indiqué sur celle-ci, aux dates mentionnées au sein des présentes. La présente attestation de labellisation qui est inaccessible, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement ni altérée par l'Entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation AFNOR Certification ou, le cas échéant, de la totalité de la partie concernée de celui-ci. La délivrance de cette attestation de labellisation et des résultats de celle-ci ne vaut pas pour elle-même notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation AFNOR Certification n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'Entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'Entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation de labellisation ou des résultats de cette dernière.

CERTI F 0963.8 09-2020 AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark.